

ATTENTION

Coupon à retourner au plus tard le lundi 9 septembre 2019

même si vous ne demandez pas de dossier de bourses

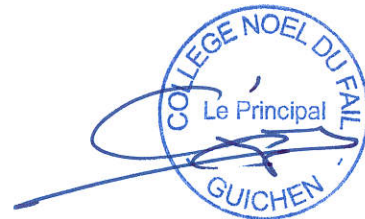
Objet : Bourses de collège - rentrée scolaire 2019-2020

Nous sommes tenus d'informer toutes les familles des dispositions concernant les demandes de bourses pour l'année scolaire.

Ces bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, vous pouvez réaliser votre demande de bourse en ligne depuis le portail « Scolarité services », via TOUTATICE (accès par EduConnect). Ce téléservice permet, à la fois, la simulation d'attribution de bourses, la demande de bourses en ligne et la récupération directe des données fiscales. Les parents d'élèves n'ont plus à fournir de pièces justificatives (sauf cas particuliers). Toutefois, il est encore possible de réaliser la demande en version papier.

Afin de pouvoir remettre des dossiers aux familles concernées par une demande « papier », veuillez nous faire parvenir le coupon ci-dessous dûment complété. La date limite de dépôt d'une demande de bourse est fixée nationalement au 17 octobre 2019, veuillez à compléter le dossier dès le mois de septembre.



Coupon à redonner au professeur principal au plus tard le lundi 9 septembre 2019 - Année scolaire 2019-2020

M. et/ou Mme, parent(s) de l'élève

NOM : Prénom : en classe de :

Certifie(nt)

- avoir pris connaissance du courrier et EFFECTUE(NT) une demande de bourse de collège en ligne, via le Téléservice
- avoir pris connaissance du courrier et DEMANDE(NT) UN DOSSIER DE BOURSES VERSION PAPIER ;
- avoir pris connaissance du courrier et NE DEMANDE(NT) PAS DE DOSSIER DE BOURSES (ni papier, ni en ligne).

Avoir pris note de la date limite pour déposer un dossier de demande de bourse, fixée au 17 octobre 2019.

A , le Signature des parents

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2019-2020

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 189	8 210	2 897
2	18 693	10 105	3 565
3	22 198	12 000	4 234
4	25 703	13 895	4 902
5	29 209	15 790	5 571
6	32 714	17 684	6 240
7	36 218	19 580	6 908
8 ou plus	39 723	21 474	7 577
Montant annuel de la bourse	105 €	291 €	456 €

* Ou Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de revenus en 2018 par rapport à 2017